



Le Breuil

République Française

DC - 53

**DECISION DU MAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025**

**OBJET : CONVENTION D'ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UN CLUB HOUSE STADE DE FOOT MONTVALTIN.**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 30 juin 2020, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un club house au stade de foot de Montvaltin

Vu la proposition établie par la Société AMD-ai

**DÉCIDE**

**Article 1 : De signer avec la Société AMD-ai – 450 rue Evariste Galois – 71210 TORCY, une convention d'étude de faisabilité pour la création d'un club house au stade de foot de Montvaltin, pour un montant de 3 900.00 HT.**

Le Breuil, le 17 novembre 2025

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture  
et publié, affiché ou notifié le

18 NOV. 2025

Pour LE MAIRE, par délégation  
Renaud VIBERT, DGS

Chantal CORDELIER  
Maire



Mairie du Breuil  
Place du 19 mars 1962  
71670 Le Breuil  
Tél. : 03 85 55 28 78  
Fax : 03 85 56 08 59  
[mairie@lebreuibourgogne.fr](mailto:mairie@lebreuibourgogne.fr)  
[www.lebreuibourgogne.fr](http://www.lebreuibourgogne.fr)